

LE PROJET DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE POUR LES EUROPÉENNES 2009 OU LES 10 PLAGIATS ET DOUBLE-DISOURS DE L'UMP

Remarque générale :

Le projet de l'UMP est construit autour du bilan de Nicolas Sarkozy comme Président de l'UE. D'ailleurs, leur seul bilan disponible sur le site de l'UMP est celui de la présidence de l'Union européenne de Nicolas Sarkozy, pas celui des députés européens UMP.

Quand on met autant en avant son leader politique, on ne peut pas interdire aux autres formations politiques de s'y attaquer !

Le projet de l'UMP pour l'Europe se résume à porter les "valeurs et les intérêts" de la France. Il n'est fait référence à la famille politique du PPE qu'une fois dans tout le texte. Cette approche est donc radicalement différente de la nôtre : leur Europe politique, c'est des institutions au service du chef de l'État et de la France, la nôtre c'est l'Europe des forces socialistes rassemblées pour l'égalité, la justice sociale et le progrès partout en Europe.

1. Proposition 5 : "Préserver des Services Publics efficaces : nous proposons d'agir pour préserver les missions de services d'intérêt général (...). La reconnaissance au niveau communautaire des spécificités des services d'intérêt général, et en particulier des services sociaux, devra être défendue"

complétée par une citation de Barnier (Les Echos, 4 mai) : « il faudrait protéger les services publics par une nouvelle directive »

a. rôle de l'UMP dans la directive "Services" (Bolkenstein)

- vote le 16 février 2008 à 10h28 (vote 1^{ère} lecture) :

Rejet par une majorité d'eurodéputés - et notamment de l'UMP - de l'Amendement 251 qui, déposé par le groupe PSE et la rapporteure PSE Evelyne Gebhardt, proposait d'exclure de l'application de la directive « les services d'intérêt général et les services d'intérêt économique général ».

- Le rejet de cet amendement est d'ailleurs la raison pour laquelle le PS a voté contre ce texte au final ...
- ... malgré le travail accompli par les socialistes via leurs amendements et l'acharnement d'Evelyne Gebhardt.

En effet, nous avons alors obtenu lors du vote de la dite Bolkenstein :

- que le principe du pays d'origine se voie retiré :
- que les services de santé soient exclus du champ d'application de la directive.

***L'UMP promet de défendre les services publics,
mais les a constamment mis à mal par ses votes passés***

b. l'UMP contre la directive-cadre protégeant les SP

- **16 février 2006**, 12h04, Directive « Services dans le marché intérieur » (Rapport Gebhardt, 1^{ère} lecture) :

L'UMP vote contre l'amendement 312 – déposé par les socialistes Bernard Poignant, Philippe Busquin, Benoît Hamon... – **qui appelait à adopter une directive-cadre protégeant les services publics avant d'adopter la directive Bolkenstein.**

AM312 : « 1 bis. L'adoption de la présente directive doit être subordonnée à l'adoption d'une directive cadre sur les services d'intérêt général et les services économiques d'intérêt général tels que définis par les États, incluant entre autre les services de soins de santé, l'éducation, les services audiovisuels, les services culturels, les services d'eau et les services environnementaux, les services de transport public, les services d'énergie et le logement social. »

Remarque : le PSE a dans sa majorité voté contre.

- **27 septembre 2006**, Rapport de Bernhard Rapkay sur le Livre blanc de la Commission sur les services d'intérêt général :

*12h36 : **l'UMP s'abstient sur l'amendement n°4** de la libérale Sophia in't Veld expliquant **qu'une législation qui sécurise les services publics au niveau européen était impossible à mettre en œuvre.** Il est rejeté grâce aux socialistes.

*12h46 : **l'UMP vote contre l'amendement n°22** en faveur d'une directive-cadre protégeant les services publics. L'amendement défendu par le PS (le PSE s'abstient) est rejeté.

29 bis. souhaite à cet effet que la Commission propose une directive-cadre concernant les modalités et les objectifs d'organisation des services d'intérêt général s'appuyant sur l'article 95 du traité CE et attend de cette directive-cadre qu'elle fixe les principes communautaires sur lesquels reposent les services d'intérêt général, et ce à un niveau de subsidiarité approprié, qu'elle prescrive et définisse les principes communautaires d'une réglementation démocratique et transparente, qu'elle assure une participation active des citoyens et des usagers au processus de définition, d'évaluation et d'appréciation des missions, et qu'elle institutionnalise une procédure commune et pluraliste d'évaluation;

L'UMP plagie les socialistes en proposant une directive qui protège les services publics... mais a voté 2 fois contre cette même idée en 2006 !

c. La crédibilité du travail du PSE sur les services publics

- Le PSE a rédigé il y a 3 ans une **maquette de directive-cadre "prêt-à-emploi"**, en collaboration avec la confédération européenne des syndicats, des représentants des collectivités locales, le conseil économique et social européen, etc.
- transmise à Barroso (la 1^{ère} fois qu'un groupe politique présentait une directive clef en main à la commission) qui l'a soigneusement rangée dans un tiroir

2. Proposition 16. Investir pour l'Après-crise : "Nous souhaitons la mise en place de moyens budgétaires cohérents avec les ambitions politiques de l'Europe"

Rappeler le **vote incapacitant du 17 mai 2006, à 11h45**, à Strasbourg (Rapport Böge) sur les perspectives financières 2007-2013 :

- le PS (certes isolé du reste du PSE) s'était opposé jusqu'au bout à l'adoption d'un budget européen dont tout le monde savait l'insuffisance (environ 1 % du PIB).
- l'UMP avait quant à lui voté pour. Idem pour le Modem

En 2005, Jacques Chirac signe une lettre avec 5 autres gouvernements de l'Union, plaidant pour un budget européen de 1 % . Aujourd'hui, Bruno Le Maire, le secrétaire d'État aux Affaires européennes, déclare dans Ouest France (15/05/2009), qu'il n'est "pas favorable à une augmentation du budget européen, et donc de ses ressources fiscales." Pour rendre plus visibles les actions européennes, il suggère "un meilleur emploi des ressources", notamment en faveur de "l'innovation, la recherche, la mobilité des jeunes." Faire autrement serait "une fuite en avant".

Donc on reste dans le statut quo.... Monsieur le Ministre, quelle politique sacrifiez vous ?

On peut très bien augmenter le budget communautaire en évitant une quelconque augmentation des impôts directs ou indirects... Il suffirait pour cela que le gouvernement français accepte d'augmenter la part d'une ressource fiscale existante (la TVA par exemple, ou des accises sur le tabac : l'alcool) qui revient au budget de l'Union.

***L'UMP veut des moyens pour l'Europe...
... mais a voté sciemment pour un budget trop faible !
Face à la crise, l'Europe de droite = l'Europe-faiblesse***

3. Proposition 16. Investir pour l'Après-crise : "Se doter de

capacités de financement innovantes comme l'emprunt communautaire"

Complété par Barnier (Les Echos, 4 mai) qui évoque entre autres l'idée de "lever un emprunt au niveau européen"

Objectifs :

- financer une relance européenne commune
- contenir l'écart grandissant - et inquiétant pour la zone euro - entre les taux d'intérêt demandés par les marchés pour prêter aux Etats membres dotés des signatures les plus sûres (all, Fr) et les autres (Gre, Port, Esp, Irl).
- permet aux pays les plus faibles de se maintenir à flot en levant des fonds à un moindre coût pour leurs plans nationaux ; seule l'Allemagne y perdrait à très court terme
- affiche la détermination de l'UE à continuer sur la voie de l'intégration et envoie signal clair aux marchés sur pérennité de l'eurozone

a. L'emprunt communautaire, bel exemple de plagiat d'une idée socialiste :

- idée lancée en **1993 par Jacques Delors** et défendu sans interruption par les socialistes (présent dans le programme PS de 2004)...

Limite : en 93, seuls la Belgique et le Luxembourg l'avaient soutenu. En particulier, ni l'Allemagne, ni même la France, alors en pleine cohabitation, n'y étaient favorables

- ... aujourd'hui revendiquée par tous les partis :

* le **Modem** prétend en être l'inventeur et en a fait un de ses principaux arguments de campagne

* **l'UMP et Barnier** cherchent à se la réapproprier : "trois autres pistes de financement pour les grands travaux : mutualiser les budgets nationaux parfois concurrents, **lever un emprunt au niveau européen** et mobiliser l'épargne privée en créant une caisse des dépôts européenne" (Barnier, 04/05).

L'UMP et le MODEM ont "emprunté" l'idée de l'emprunt communautaire au PS

Limite : Programme de l'UMP en 2004 évoquait déjà les grands travaux et l'idée d'un emprunt

b. Mais aussi bel exemple de double-... voire triple-discours à droite !

- ÉCART PAROLES UMP ET ACTES :

Nicolas Sarkozy n'a jamais plaidé et encore moins œuvré pour un emprunt européen lorsqu'il était Président en exercice de l'Union européenne ! Contrairement au PSE, les députés européens de l'UMP n'ont pas déposé un seul amendement en ce sens. Alain Lamassoure, pourtant "rapporteur permanent" sur les ressources budgétaires de l'Union n'a

CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2009

pas jugé utile de mentionner cette idée dans le rapport qu'il a fait adopter le 29 mars 2007.,

- ECART PAROLES/VOTES :

L'UMP se prononce désormais pour un emprunt européen mais la plupart de ses eurodéputés ont encore voté en sens contraire il y a de ça 2 mois !!

Le 11 mars 2009, à 12h54, à Strasbourg : adoption de **l'amendement 28** au rapport de la socialiste Elisa Ferreira sur un **plan de relance économique**, lequel invitait « *les États membres, notamment ceux faisant partie de la zone euro, à étudier la possibilité d'un grand emprunt européen, garanti solidairement par les États membres* ».

= 350 **POUR** (PSE, Modem, 32 PPE-DE dont certains UMP comme Toubon ou Lamassoure, GUE, Verts)

= 317 **CONTRE** (216 PPE-DE + une partie de l'ADLE)

- ÉCART PAROLE UMP/ PAROLE PPE :

L'UMP est membre du PPE qui continue à refuser toute idée de dette européenne, et donc d'emprunt : "*L'Union n'a pas le droit de s'endetter. C'est le prérequis de tout type de réforme budgétaire*" tout en "*rejetant l'idée de créer un impôt/taxe européen(ne) pour financer le budget commmunautaire*" (Source: "10 priorités pour le groupe PPE-DE 2009-2014 - Mettre les citoyens au cœur de l'Europe", Priorité 4 [qui traite de la crise économique], page 10, adopté le 2 décembre 2008. Le document est signé entre autres par Joseph Daul.)

L'emprunt européen ou comment l'UMP peut s'attribuer une idée socialiste à 1 mois du scrutin...

... après l'avoir rejeté par 2 fois dans les 6 derniers mois : en décembre dernier (programme PPE) ...puis en mars !

4. Proposition 15. "Aller plus loin dans la coordination des politiques budgétaires et fiscales des États au sein de la zone euro, comme vient de l'illustrer l'accord sur la TVA en mars 2009"

Seule promesse électorale de Jacques Chirac que Nicolas Sarkozy entend aujourd'hui honorer. Or il s'agit de tout sauf d'une avancée dans le domaine de la coordination!

Plus on permet de dérogations nationales au taux de TVA, plus on détricote le seul instrument d'harmonisation fiscale dont nous disposons (avec les taux d'accises). La baisse de la TVA dans la restauration est d'autant plus scandaleuse qu'elle va coûter 2 milliards d'euros pour 0 création d'emplois à un moment où nous cherchons désespérément des financements pour un plan de relance ! La majorité présidentielle a beau jeu de plaider pour de nouveaux instruments financiers, elle devrait d'abord revenir sur le paquet fiscal et cette baisse de la TVA ! Des marges de manœuvre en France existent, si Nicolas Sarkozy veut les dégager, il le peut.

5. Proposition 20. "Une Europe de l'industrie et des projets : (...) nous voulons combattre le dumping social, monétaire ou fiscal qui crée des concurrences déloyales au sein de notre marché européen"

a. Contradiction avec les votes...

Lors du rapport adopté le **24 octobre 2007 à 13h** sur la contribution des politiques fiscale et douanière à la stratégie de Lisbonne (Rapport Wagenknecht), le PSE a déposé de nombreux amendements clés :

- **Amendement n°2 (§4)** : Nous souhaitons « *endiguer la concurrence fiscale déloyale dans l'Union européenne, en sorte que la charge fiscale soit plus équitablement répartie entre les salariés et les consommateurs, les entreprises et les bénéficiaires de revenus du capital* » et encourager des « systèmes favorables à l'emploi ». = **L'UMP (et le MODEM) ont voté contre.**

- **Amendement 3 (§4 bis nouveau)** : nous expliquions clairement le danger auquel nous faisons face : « la tendance à la réduction des taux d'imposition pour des raisons de compétitivité risque d'avoir à la longue, dans certains États membres, des effets négatifs sur la viabilité des finances publiques et sur la possibilité de soutenir les dépenses publiques, par exemple celles qui concernent les systèmes de sécurité sociale. » = **Là encore, UMP (et le MODEM) ont voté contre.**

- **Amendement 1 (considérant D)** : nous avons souligné que la concurrence fiscale déloyale avait pour conséquence le déplacement de la charge fiscale des facteurs mobiles (capital) vers des facteurs moins mobiles (travail, consommation), en sorte que la charge fiscale supportée par les salariés et les consommateurs s'accroît en permanence. = **Là encore, l'UMP et le Modem ont voté contre.**

| ***L'UMP veut une lutte contre le dumping fiscal qu'elle rejetait encore en 2007*** |

b. ... et même une contradiction interne avec un autre point du projet UMP lui-même ; à savoir le 1^{er} alinéa de la proposition 16 (Investir pour l'Après-crise) :
« Affirmer clairement (...) notre attachement à la souveraineté fiscale des États. »

| ***Comment l'UMP compte-t-elle combattre le dumping fiscal sans revenir sur la « souveraineté fiscale des États » et donc sans harmonisation fiscale ?*** |

6. Proposition 22 « Continuer le combat pour l'environnement » :
« Développer les initiatives durables comme les énergies renouvelables marines, **le ferroutage** et le transport maritime et fluvial (...) »
Complété par Barnier (Les Échos, 4 mai) : "lancer des grands travaux et investir dans des programmes de fret ferroviaire (...)"

a. Rappel : les engagements du plan Gayssot (1998) :

- doublement du fret ferroviaire en dix ans ;
- triplement du transport combiné rail-route.

b. Le détricotage par la droite malgré les discours (2002-2007)

- **Plan fret 2006 de la SNCF (2004) :**

- réduction d'un tiers du fret ferroviaire : entre 2002 et 2006, le volume de marchandises transporté par le fret ferroviaire est passé de 55 à 40 milliards de tonnes/kilomètre ;
- s'agissant du transport combiné, abandon des liaisons d'une longueur inférieure à 800 kms.

La droite a **renoncé à une politique de volume** qui consistait à transférer vers le rail les marchandises transportées jusque-là par des camions **au profit d'une politique de marge** à la logique uniquement financière.

- **Échec :**

- 1,3 milliard d'euros de pertes cumulées entre 2003 et 2006 pour le secteur fret de la SNCF ;
- Chiffre d'affaires qui a reculé de 200 millions d'euros, passant de 1,9 milliard d'euros en 2005 à 1,7 milliard d'euros l'année dernière ;
- la part modale du fret ferroviaire a chuté à environ 8 % en France (contre 20% dans les années 1970).

- **En 2007, Sarkozy promettait une hausse de 25 % en cinq ans de la part du transport fret non routier. Mais il continue la même politique.**

- Rappel : En France, l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de marchandises s'est faite lentement et par étapes : 15 mars 2003, ouverture à la concurrence du réseau de fret européen (soit 50.000 km); ouverture étendue à toutes les lignes internationales et enfin, à la totalité du réseau de fret intérieur français le 31 mars 2006.

c. l'exemple du Lyon-Turin : le désengagement de l'État.

- JC Gayssot (10 aout 2007) :

*« Le non-respect des engagements de l'État par le gouvernement Fillon s'inscrit dans la continuité de l'attitude adoptée par la droite en 2002 vis-à-vis de ce dossier. **La première décision de Jean-Pierre Raffarin en 2002 fut de lancer un audit sur le bien-fondé du projet. Le projet n'a pu être remis en cause. La nature binationale et européenne de l'accord rendait difficile son abandon. Cela dit, ces attermoissements ont déjà considérablement retardé sa réalisation. Les travaux devaient être achevés à l'horizon 2014, ils ne le seront probablement pas avant 2020. Ces attermoissements ont également eu des conséquences en matière de financement.** »*

- Aujourd'hui, l'État bloque toujours l'avancée des travaux !

Depuis le protocole d'intention pour la réalisation d'une première phase d'accès au tunnel international de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin et des liaisons entre Lyon et le sillon alpin, le 19 mars 2007, **la Région Rhône-Alpes demande toujours à l'État de mettre en œuvre les travaux d'accès au tunnel. Ce blocage pourrait s'expliquer par l'opposition de certains membres de ministères du MEEDAT ou des Finances qui considèrent ce projet comme non prioritaire ou trop onéreux.**

Il en est de même sur la ligne grande vitesse **Sud Europe Atlantique**: alors que les projets sont mûrs du côté espagnol, le gouvernement française se révèle incapable de boucler financièrement le dossier.

d. la droite privilégie systématiquement le transport routier.

Les socialistes européens ont déposé un amendement de rejet d'une proposition de la Commission européenne qui visait à exclure les chauffeurs routiers indépendants de la limitation du temps de travail dans le domaine du transport terrestre. Ce texte aurait ouvert la voix à un dumping social généralisé et renforcé l'avantage compétitif du routier sur le rail. La droite européenne (PPE) son président Joseph Daul en tête, a voté, le 7 mai 2009, contre l'amendement de rejet de ce texte au motif qu'il fallait préserver la compétitivité du secteur routier.

En juillet 2007, lors d'un vote sur la politique générale des transports dans l'Union européenne (Livre Blanc de la Commission européenne), les députés européens socialistes arrivent à faire adopter un amendement pour rejeter la perspective des méga camions de 60 tonnes sur les routes d'Europe déjà très encombrées. Ne pouvant résister à la pression de certains députés UMP, Dominique Bussereau autorise en mars 2009 l'expérimentation des gros camions sur des routes françaises. Expérimentation ne vaut pas autorisation mais..

- L'UMP veut plus de transfert de la route vers le rail mais :**
- 1. ne finance la politique de développement du fret ferroviaire et des infrastructures ferroviaires**
 - 2. privilégie toujours dans les faits le transport routier**

7. Proposition 19 (Projet UMP) : "Innover ensemble : nous proposons d'agir massivement, ensemble, pour l'innovation et la recherche"

Complétée par Barnier (Les Échos, 04 mai) : "Doublé le budget européen de la recherche"

Rappel des Objectifs de Lisbonne : Les dépenses intérieures de recherche et développement en pourcentage du PIB agrègent l'ensemble des dépenses de recherche des secteurs institutionnels (administrations publiques et entreprises) sur le territoire national. Le conseil européen de Barcelone, en mars 2002, a fixé pour objectif que ce taux atteigne 3 % du PIB en 2010, deux tiers de ces dépenses devant provenir du secteur privé.

a. la France ne respecte pas les objectifs européens (Rapport Cohen-Tanugi, 15 jan 2008)

« En réalité, la **France a manqué d'une volonté politique forte** pour une mise en oeuvre réelle de l'Agenda de Lisbonne (...). **La France n'a progressé sur aucune de ces dépenses d'avenir** (enseignement supérieur, recherche, innovation) de la Stratégie de Lisbonne. **Elle a même régressé dans la recherche.** (...)

L'investissement requis est d'abord quantitatif, et massif : pour nous mettre à niveau des meilleures pratiques de l'OCDE (3 % de la richesse nationale investie dans la recherche, 3 % dans l'enseignement supérieur, 1 % dans le financement de l'innovation), la France doit faire un effort majeur de l'ordre de **3 points de PIB, soit près de 50 Mds Euros par an.** (...)

L'effort global de Recherche & Développement en France est en baisse : 2,13 % du PIB en 2006 contre 2,3 % en 1997, avec même un creux à 1,9 % en 2004 (contre un objectif de 3 % du PIB fixé par la Stratégie de Lisbonne). »

b. les chiffres d'Eurostat

Part du PIB consacré à la Recherche & Développement en France :

- légère augmentation sous Jospin : de 2.19% en 1997 à 2.23% en 2002
- dégradation sous Chirac-Sarkozy : de 2,23% en 2002 à 2.08% en 2007

= Avant de s'en prendre à l'Europe, il faudrait déjà que la France mette les moyens que lui demande l'Europe.

8. Proposition 10 (Projet UMP) : "Suivre nos engagements sur l'immigration et l'asile : nous proposons d'agir pour une politique d'immigration et d'asile porteuse de valeurs ; fidèle aux droits de l'homme (...)"

Le mercredi 18 juin 2008, 11h58 : adoption du Rapport Manfred Weber sur la directive retours ("directive de la honte") :

- en votant pour le texte final, l'UMP a cautionné la possibilité **d'étendre à 18 mois la durée de rétention des migrants en situation irrégulière et de les bannir ensuite 5 ans du territoire de l'Union, et ce, sans condamnation préalable ;**

- la droite insiste, pour se justifier, sur les avancées du texte, mais ces « avancées » n'ont pas semblé trop gêner **le FN qui lui aussi a voté en faveur** du texte...

- l'UMP a même osé **voter contre l'amendement n°98** déposé par Martine Roure qui ajoutait une obligation pour les autorités nationales de prendre avant tout en compte, dans chaque décision, l'intérêt supérieur des enfants mineurs en situation irrégulière !

Amendement n°98, art.8 bis (nouveau) :

1. Avant de décider de prendre une décision de retour concernant un mineur non accompagné, des organismes appropriés s'occupant de questions relatives à l'enfance apportent une aide en tenant dûment compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

2. Avant l'expulsion d'un mineur non accompagné du territoire d'un État membre, les autorités de cet État membre veillent à ce que le mineur soit remis à un membre de sa famille ou à une personne nommée qui en a la garde. En l'absence d'assistance d'un membre de la famille du mineur ou d'un tuteur nommé, le rapatriement dans le pays d'origine n'aura lieu que dans le cas où des dispositions sûres et concrètes pour assurer un accueil adéquat lors du retour auront été mises en place à l'avance.

Au vu des votes de l'UMP sur la directive Retours, on peut se demander de quelles valeurs il s'agit ! L'Europe que nous, socialistes, défendons en revanche ne peut être l'Europe du repli sur soi, l'Europe-forteresse.

9. Introduction du projet UMP, p.5 : "Nous proposerons à la Turquie un partenariat privilégié plutôt qu'une adhésion."

= dénoncer le double discours de N. Sarkozy : 4 nouveaux chapitres de négociation ont été ouverts en 2008 dont 2 sous présidence Française le 19 décembre 2008 ; à savoir les chapitres 4 (liberté de circulation des capitaux) et 10 (média et société de l'information). Or, l'ouverture/fermeture des chapitres - comme celle des négociations d'adhésion - ne peut se prononcer qu'à l'unanimité. Rien n'est possible si la France s'oppose.

- Sarkozy avait également agi pour le retrait du référendum obligatoire sur cette question lors de la révision constitutionnelle de juillet dernier

- NB : N. Sarkozy bloque tout de même les chapitres les plus sensibles.

- Total = - Aujourd'hui 10 chapitres de négociations sur 35 ont été ouverts (l'ouverture des négociations d'adhésion date du 3 octobre 2005)
- 1 seul chapitre a été refermé (avec succès),
- Blocage de 8 chapitres depuis décembre 2006 à cause du refus turc d'ouvrir ses ports et aéroports aux navires et avions de la République de Chypre, qu'Ankara ne reconnaît pas

- Arménie : insister sur le fait que l'élargissement à la Turquie, c'est aussi ce qui contraint la Turquie à changer de discours et à aller sur la voie de la reconnaissance du génocide.

10. Proposition 4. Développer de nouvelles solidarités et protéger les salariés : "(...) L'Europe a permis d'aboutir à des accords consensuels pour (...) le congé parental"

a. L'incroyable double-discours de l'UMP...

= Le 6 mai 2009, les députés conservateurs de l'hémicycle ont bloqué une proposition des eurodéputés socialistes visant à instaurer un congé de maternité de 20 semaines dans l'UE notamment pour les femmes qui allaitent et à instaurer un congé de paternité de deux semaines.

Le PSE avait demandé la révision de la directive sur le congé parental 96/34/EC - vieille de 17 ans - afin de renforcer les droits des parents avec l'arrivée d'un nouvel enfant, mais les députés de droite s'y sont ainsi opposés.

b. ... que l'on retrouve de manière amplifiée dans le texte du PPE : "Le congé parental pour les deux parents doit être encouragé. (...) Nous soutenons ... des initiatives lancées par la Commission européenne tenant compte du vieillissement démographique et des nouveaux besoins des familles"

La droite fait mine de jouer un rôle dans l'adoption d'accord favorables au

*congé parental,
mais fait tout à Strasbourg pour empêcher les avancées voulues par les
socialistes !*

**11. Proposition 7 "Protéger les citoyens les plus fragiles : (...)
lutter contre toutes les formes de discrimination"**

= 2 avril 2009, Bruxelles : l'UMP a voté avec les conservateurs homophobes sur le Rapport Buitenweg sur la "Mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle"

• **Explication :**

Le projet de directive, sur lequel le PE a une influence juridique très limitée mais une influence morale conséquente, est destiné à protéger contre les discriminations les citoyens (dont les personnes handicapées) partout en Europe. Il présente l'avantage, par rapport aux directives précédentes, notamment la directive 2006/54/CE du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'embauche et de travail, de lutter contre les discriminations dans tous les champs de la société et plus seulement sur le lieu de travail.

• **Action de l'UMP contre les avancées de ce projet de directive :**

- Après avoir voté en vain en faveur d'un amendement de rejet pur et simple du texte (AM n°81), ...

- ... les eurodéputés issus de l'UMP ont soutenu des amendements inacceptables :

- Amendement **63** [rejeté] : la DROITE vote POUR que des États puissent continuer à interdire aux victimes de discrimination - par définition en position de faiblesse - d'obtenir l'aide d'une association, et donc d'avoir un véritable accès à la justice ;
- Amendement **64** [adopté] : la DROITE vote CONTRE le fait que les États doivent contrôler et obliger l'indemnisation du dommage subi pour les victimes ;
- Article **90** [rejeté] : la DROITE vote POUR que soit supprimée l'obligation pour les États de renverser la charge de la preuve en faveur des victimes. Cela revient à défendre la possibilité pour des États qui le souhaiteraient de maintenir les victimes en position de faiblesse vis-à-vis d'institutions et d'entreprises pratiquant les discriminations ;
- Amendement **18** [rejeté] : la DROITE vote POUR ce paragraphe qui vise à exclure les PME du champ du projet de directive, ce qui réduit considérablement la portée de son application en matière de lutte contre les discriminations.

CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2009

- Sur le vote final, les députés UMP se sont toutefois contentés de s'abstenir (mais ils n'en n'ont pas moins voté l'amendement 81 qui visait le retrait du texte).

En conclusion, l'UMP a de manière presque surprenante suivie ses acolytes du PPE en s'opposant à un rapport qui lutte contre les discriminations de toutes sortes.

***L'UMP s'affiche en France contre « toutes les discriminations »
Mais vient de voter contre les textes qui luttent contre celles-ci à Bruxelles***